

Note 2011/14

Décisions de la 43^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar

et

Groupe d'appui aux partenariats stratégiques Ramsar

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de..... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Comité permanent de la Convention sur les zones humides a tenu sa 43^e Réunion à Gland, Suisse, du 31 octobre au 4 novembre 2011. Le procès-verbal entier (en anglais uniquement) de même que les décisions (en anglais, français et espagnol) sont disponibles sur le site web de Ramsar sur le lien suivant : <http://www.ramsar.org/sc43-docs/>

À sa 43^e Réunion, le Comité permanent a adopté la Décision SC43-35 (relative au Document DOC. SC43-09 sur le Cadre des partenariats stratégiques Ramsar) qui « demande au Secrétaire général et au Secrétariat de poursuivre les travaux sur le Cadre stratégique pour les partenariats Ramsar tel qu'il est présenté dans le document DOC. SC43-09 et de le réviser, notamment pour :

- a) analyser de manière plus approfondie les partenariats existants, y compris avec des donateurs, et faire une liste des lacunes de la situation actuelle;
- b) en collaboration avec le GEST, les OIP et les Initiatives régionales ainsi qu'avec les Correspondants nationaux, identifier des donateurs potentiels aux niveaux mondial, régional et national et préparer des produits et projets sur mesure pour ces donateurs;
- c) faire rapport de manière régulière au Sous-groupe sur les finances sur les progrès de ces travaux sur les partenariats et synergies avec d'autres processus et organisations pertinents, y compris d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes et organisations des Nations Unies, selon la structure du mandat mentionné plus haut;
- d) élaborer un avant-projet de plan de travail pour le Coordonnateur des partenariats avec une feuille de route et des indicateurs clairs de succès jusqu'en mai 2012, en faisant des appels de fonds une priorité, l'accent étant tout particulièrement mis sur les Initiatives régionales, le FPS et le GEST; et
- e) proposer des possibilités de formation et des outils sur les appels de fonds à chaque région dans la prochaine période triennale;

établit un sous-groupe composé des Parties contractantes et OIP intéressées pour collaborer avec le Secrétariat sur les points qui précèdent et se réunir avec les Parties contractantes à l'occasion de la COP11; et invite les Parties intéressées à informer le Secrétariat de leur vœu de participer à ce groupe ».

Pour satisfaire le vœu du Comité permanent concernant l'établissement de ce groupe d'appui, **le Secrétariat demande à toute Partie contractante désirant participer au groupe de soumettre son nom par écrit** à la Coordinatrice des partenariats, Mme Claudia Fenerol, Fenerol@Ramsar.org **d'ici au 20 janvier 2012.**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 9 décembre 2011